

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1563

Artikel: Où va le SSP-VPOD?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand compter change le monde

De nouvelles normes comptables vont bouleverser les habitudes des administrations. Réservé aux experts, le débat devrait intéresser tout le monde, car la comptabilité véhicule toujours un point de vue sur la valeur d'un actif ou d'un investissement.

Une bataille pour initiée commence dans les administrations. Le débat est pour l'instant technique et le monde politique ne l'a pas vraiment relayé. Il s'agit de l'adoption des normes de comptabilité publique IPSAS (International Public Sector Accounting System) par les collectivités publiques suisses sous le nom de NMC (Nouveau modèle de compte). Un sujet difficile et obscur pour le grand public. Pourtant, la manière dont on évalue les actifs ou dont on calcule les amortissements n'est pas un choix indifférent.

Aujourd'hui la Suisse vit largement sous les acquis de la comptabilité «Buschor». Car c'est l'ancien conseiller d'Etat zurichois, l'homme de l'anglais comme première langue à l'école, qui a établi les normes appliquées en Suisse lorsqu'il était professeur à Saint-Gall. La Confédération

devrait, en principe, passer aux normes IPSAS dès 2006, et elle souhaite que les cantons et les communes suivent le plus rapidement possible. Dans les faits, un passage ordonné aux nouvelles normes semble plus crédible vers 2008 ou 2010. Mais la Conférence des directeurs cantonaux des finances souligne que les coûts de passage du modèle actuel au NMC seront très élevés pour les cantons.

La comptabilité n'est pas neutre

Ces normes IPSAS, identiques pour tous les pays, ont été établies par le comité du secteur public de la Fédération internationale des comptables. Des représentants de divers gouvernements siègent dans ce comité. Il s'agit en somme d'une ONG avec participation gouvernementale qui cherche à imposer ses standards. Après tout, pour quoi pas ? Les normes IPSAS sont peut-être

excellentes, encore faudrait-il qu'elles soient débattues publiquement et qu'elles sortent des colloques d'expert.

Le NMC est axé sur une comptabilité de prestations avec une orientation forte vers le management. Le changement est très grand en ce qui concerne les investissements qui ne sont pas mis à l'actif, mais qui restent séparés et distincts. Comme l'écrit la Conférence des directeurs cantonaux des finances dans une lettre à Kaspar Villiger, le changement de pratique soulève des questions fondamentales quant à la définition de la notion d'investissement. La comptabilité n'est pas un instrument neutre. Elle véhicule un point de vue sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Le NMC et son approche managériale pourrait nous éloigner insidieusement du service public. A suivre et à décortiquer avec attention ces prochains mois.

jpg

Syndicat

Où va le SSP-VPOD ?

Standpunkt, organe du Syndicat des services publics (SSP-VPOD) de Berne, contient un article de Nico Lutz consacré au document de mars 2003 des régions de Berne et des Grisons sur l'avenir du SSP-VPOD. Il mérite qu'on s'y arrête. C'est un papier de seize pages disponible sur le site www.vpodberne.ch. Il n'existe à notre connaissance qu'en allemand. Le texte dont le titre (traduit) est *Un syndicat fort pour un service public de qualité*, comporte sept chapitres:

1. Le service public sous pression

2. Un bon service public contrôlé démocratiquement
3. Les conditions de travail sont contestées: les syndicats mobilisent avec succès
4. Un bon service public exige de meilleures conditions de travail
5. Où se situe le SSP-VPOD ?
6. Pour un syndicat fort aussi à l'avenir
7. Où allons-nous ? Une large discussion jusqu'au congrès de 2003.

Le congrès de SSP-VPOD est convoqué pour le début de novembre 2003. Momentanément, le déficit structurel de la

centrale est estimé à 600 000 francs par année. Pour continuer d'exister de manière indépendante, les Bernois considèrent qu'il faudrait soit réduire considérablement les prestations, soit syndiquer durablement 5 000 nouveaux membres. La fusion avec le SEV (transport) décidée au congrès d'il y a quatre ans n'a pas abouti. Les régions de Berne et des Grisons envisagent maintenant une fusion avec le nouveau syndicat Unia issu de la fusion de la FTMH, du SIB et auquel la FCTA s'est récemment ralliée. La discussion est lancée. cfp

L'assemblée générale ordinaire de *Domaine Public*, est convoquée le jeudi 19 juin 2003, à 20 h 30, à l'Hôtel de la Navigation, Place de la Navigation, à Lausanne-Ouchy.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 13 juin 2002
2. Rapport de gestion 2002
3. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, et décharge aux administrateurs
4. Nomination de l'organe de révision
5. Divers

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire muni d'une procuration en la forme écrite. La représentation à l'assemblée générale par d'autres personnes que des actionnaires est interdite.